



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet



Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile
SIRACEDPC

Affaire suivi par :
SIRACEDPC

pref-siracedpc@bouches-du-rhone.gouv.fr

Réf. :

000354

R.A.R. : 2C 136 192 5821 2

Marseille, le

03 AOUT 2021

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Monsieur le maire du Tholonet

Objet : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (mouvement de terrain 2019)

Vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour votre commune au titre de mouvements de terrains (*hors sécheresse géotechnique*).

L'intensité anormale d'un mouvement de terrain est avérée lorsque l'origine de son déclenchement est naturelle et que l'événement est inhabituel ou d'intensité supérieure aux événements connus, ou est soudain, dynamique et sans préavis, ou encore lorsqu'il résulte d'une accélération d'un mouvement progressif. Dans tous les cas, les masses mises en mouvement doivent être considérables.

Il ressort des rapports de Météo-France du 9 juillet 2020 et du CEREMA du 30 juin 2021 que les mouvements de terrain survenus entre le 1^{er} et le 2 décembre 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

Origine naturelle du phénomène et intensité exceptionnelle du facteur déclenchant.

Par conséquent, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L. 125-1 du code des assurances.

**Pour le préfet et par délégation,
le chef du SIRACEDPC**

Jean-Denis PETIT

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 juillet 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2122514A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 20 juillet 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe et les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique).

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2021.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
L'adjoint au directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
R. ROYET

Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*

P. CHAVY

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 10 mai 2021 au 16 mai 2021

Commune de Villette-sur-Ain.

Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021 au 21 juin 2021

Communes de Cleyzieu (1), Torcieu, Vaux-en-Bugey (1).

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021

Communes de Courtemont-Varenes, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 2 octobre 2020 au 3 octobre 2020

Commune de Rimplas (1).

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021

Commune de Brioules-sur-Bar (1).

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021

Commune de Brioules-sur-Bar (2).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021

Communes d'Antugnac, Gaja-et-Villedieu (4), Montolieu (3), Montréal (6), Saissac (3).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021

Commune de Camjac (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1^{er} décembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Tholonet (Le) (1).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021

Commune de Villedoux (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 2 février 2021 au 31 mars 2021

Commune de Saint-Aulaire (1).

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 20 avril 2020 au 4 janvier 2021

Commune de Saint-Astier (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021 au 3 juin 2021

Communes de Longchamps (2), Ménesqueville, Puchay (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 22 juin 2021

Commune de Saint-Martin-du-Tilleul (1).

Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021 au 23 juin 2021

Commune de Broglie (2).

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2021

Communes de Bernay (3), Menneval (2).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021

Commune de Bailleau-le-Pin (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Inondations par choc mécanique des vagues du 23 janvier 2021

Commune de Galéria (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1^{er} février 2021 au 5 février 2021

Commune de Béguey (1).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 30 mars 2021

Commune de Gauriac.

Inondations et coulées de boue du 16 juin 2021 au 19 juin 2021

Communes de Créon (1), Pian-Médoc (Le) (1), Saint-André-de-Cubzac.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 28 décembre 2020 au 29 décembre 2020

Commune de Bougue (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020

Commune d'Aiguilhe (1).

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2021

Communes de Lubilhac (1), Saint-Beauzire (2).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE*Inondations et coulées de boue du 1^{er} juin 2021 au 2 juin 2021*

Commune de Loiré (1).

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021

Commune de Sèvremoine.

Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021

Communes de Lys-Haut-Layon (1), Puy-Notre-Dame (Le), Tuffalun (1).

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE*Inondations et coulées de boue du 10 mai 2020*

Commune de Saint-Loup (1).

Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021

Commune de Cerisy-la-Forêt (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE*Inondations et coulées de boue du 24 juin 2021*

Commune de Liffol-le-Petit (1).

DÉPARTEMENT DU NORD*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021*

Commune de Jeumont.

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes de Hordain (2), Naves (1).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Commune d'Anor (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021*

Communes de Belle-Église (1), Chambly (2), Chevrières, Esquennoy (1), Fresnoy-en-Thelle (1), Mesnil-en-Thelle (Le), Puiseux-le-Hauberger (1).

Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021 au 4 juin 2021

Commune de Bornel (1).

Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021 au 4 juin 2021

Communes de Beauvais, Longueil-Annel, Pierrefitte-en-Beauvaisis (2), Venette, Villers-Saint-Sépulcre.

Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021

Commune de Jaux.

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021

Commune de Beauvais.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE*Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021 au 22 juin 2021*

Communes de Gouffern en Auge, Guerquesalles (2).

Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021 au 13 juillet 2021

Communes d'Aunou-le-Faucon, Boischampré (1), Crouettes (3), Gacé (2), Lignères (1), Résenlieu (2), Vimoutiers (3).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS*Inondations et coulées de boue du 27 juin 2021 au 29 juin 2021*

Communes de Boubers-sur-Canche (3), Galametz (1).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME*Inondations et coulées de boue du 27 juin 2021 au 28 juin 2021*

Communes d'Antoingt (1), Orbeil, Pessat-Villeneuve (1), Solignat (1), Yronde-et-Buron.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 8 décembre 2020*

Commune de Guiche (1).

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE*Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021*

Communes de Hautefond (1), Toulon-sur-Arroux.

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2021

Commune de Pouilloux (2).

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021*

Communes de Chenu (1), Saint-Pierre-de-Chevillé (1).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes de Courdemanche (1), Saint-Georges-de-la-Couée (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021*

Communes de Clères (2), Vaupalière (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2021

Commune de Vaupalière (La) (2).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021

Communes de Fresquiennes (2), Touffreville-la-Corbeline.

Inondations et coulées de boue du 26 juin 2021

Commune de Sandouville (2).

Inondations et coulées de boue du 26 juin 2021 au 27 juin 2021

Commune de Grainville-Ymauville (1).

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021 au 29 juin 2021

Communes de Dampierre-en-Bray (1), Sandouville (3).

Inondations et coulées de boue du 29 juin 2021

Commune de Brémontier-Merval (2).

Inondations et coulées de boue du 3 juillet 2021

Commune d'Ouville-l'Abbaye (2).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021*

Communes de Juilly (1), Mitry-Mory (3), Vaux-sur-Lunain (1), Vinantes (1).

Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021 au 4 juin 2021

Communes de Compans (4), Thieux (2).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes d'Aulnoy (2), Bailly-Romainvilliers (1), Brou-sur-Chantereine (3), Champs-sur-Marne, Couilly-Pont-aux-Dames, Courtry (2), Mareuil-lès-Meaux, Marolles-en-Brie (4), Monthyon (2), Nanteuil-lès-Meaux, Quincy-Voisins (1), Tancrou, Trilbardou, Ussy-sur-Marne, Villeneuve-le-Comte (1), Villenoy, Villiers-sur-Morin, Voulangis.

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes de Crégy-lès-Meaux, Jouy-le-Châtel (2), Lesches, Ocquerre (1), Poincy, Verneuil-l'Étang (1).

DÉPARTEMENT DE LA SOMME*Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021*

Commune de Dommartin.

Inondations et coulées de boue du 27 juin 2021

Commune de Fresnoy-au-Val (1).

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021

Communes d'Abbeville, Bray-lès-Mareuil, Mareuil-Caubert.

DÉPARTEMENT DU VAR*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019*

Commune de Fréjus (1).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 24 novembre 2019*

Commune de Vaugines (1).

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE*Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021*

Commune de Garnache (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021

Commune d'Essarts en Bocage.

DÉPARTEMENT DES VOSGES*Inondations et coulées de boue du 24 juin 2021*

Commune de Liffol-le-Grand (1).

Inondations et coulées de boue du 29 juin 2021

Communes de Bellefontaine (1), Plombières-les-Bains (1), Val-d'Ajol (Le).

DÉPARTEMENT DE L'YONNE*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021 au 3 juin 2021*

Commune de Joigny.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS*Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021 au 20 juin 2021*

Commune de Livry-Gargan (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE*Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021*

Commune de Villejuif (2).

ANNEXE II**COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE****DÉPARTEMENT DE L'AISNE***Vents cycloniques du 18 juin 2021 au 19 juin 2021*

Communes de Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny.

Vents cycloniques du 19 juin 2021

Communes de Trélou-sur-Marne, Vézilly.

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020*

Commune de Revest-des-Brousses.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2021*

Commune de Floing.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON*Vents cycloniques du 17 juin 2021*

Commune de Camjac.

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021 au 18 juin 2021

Commune de Gramond.

DÉPARTEMENT DU CHER*Vents cycloniques du 19 juin 2021*

Commune de Jouet-sur-l'Aubois.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR*Vents cycloniques du 19 juin 2021*

Communes de Corberon, Marigny-lès-Reullée, Meursanges.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME*Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021*

Commune d'Anneyron.

Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021

Commune d'Eurre.

DÉPARTEMENT DE L'EURE*Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021*

Commune de Pont-Audemer.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 21 juin 2021*

Commune de Mainvilliers.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD*Inondations par choc mécanique des vagues du 24 mai 2021*

Commune de Bonifacio.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE*Vents cycloniques du 17 juin 2021*

Communes d'Azas, Bazus, Bonrepos-Riquet, Drémil-Lafage, Gauré, Lavalette, Mirepoix-sur-Tarn, Montastruc-la-Conseillère, Montpitol, Paulhac, Saint-Jean-Lherm, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Pierre, Verfeil.

Vents cycloniques du 17 juin 2021 au 18 juin 2021

Commune de Garidech.

Vents cycloniques du 20 juin 2021

Commune de Saint-Lary-Boujean.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE*Vents cycloniques du 16 juin 2021 au 17 juin 2021*

Commune de Huismes.

Vents cycloniques du 19 juin 2021

Communes de Beaumont-Village, Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE*Inondations par remontée de nappe phréatique du 12 juin 2020 au 13 juin 2020*

Commune de Malrevers.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE*Vents cycloniques du 17 juin 2021*

Commune de Courléon.

Vents cycloniques du 19 juin 2021

Commune de Varennes-sur-Loire.

DÉPARTEMENT DE L'OISE*Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021*

Commune de Jaux.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN*Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021*

Commune de Hagenthal-le-Haut.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 10 mai 2021 au 11 mai 2021

Commune de Saint-Genis-les-Ollières.

Inondations et coulées de boue du 24 mai 2021 au 25 mai 2021

Commune d'Écully.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021

Commune de Saint-Vincent-Bragny.

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021 au 29 juin 2021

Commune de Saint-Christophe-en-Brionnais.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Inondations et coulées de boue du 16 juin 2021 au 17 juin 2021

Commune de Degré.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021

Commune d'Eslettes.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021

Communes de Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle.

DÉPARTEMENT DU TARN

Vents cycloniques du 17 juin 2021

Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021

Communes d'Escoussens, Verdalle.

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Commune de Fontrieu.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 1^{er} février 2021 au 12 février 2021

Commune de Caylus.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 22 novembre 2019 au 23 novembre 2019

Commune de Mérindol.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1^{er} décembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Gargas.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021

Commune de Île-d'Olonne (L').

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Inondations et coulées de boue du 29 juin 2021

Commune de Bruyères.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021 au 5 juin 2021

Commune d'Aulnay-sous-Bois.